

## POUR NOUS CONTACTER

CAF Touraine – TSA 47444  
37929 Tours cedex 9  
caf.fr - vacaf.org



# VACANCES ADOS - Avas -

### Référent départemental Vacaf - Caf 37 :

M. Le Gouzouguec - 02-47-67-10-66  
[didier.legouzouguec@caftours.cnafmail.fr](mailto:didier.legouzouguec@caftours.cnafmail.fr)

**Vous pouvez retrouver toutes les infos sur le site  
partenaires de la Caf**

= > <https://www.caf37-partenaires.fr>  
rubrique « Jeunesse »

**DÉPART EN VACANCES POUR LES ADOS,  
C'EST POSSIBLE :**

*grâce à une dynamique collective entre le  
porteur de projets et les Ados.*



## Aide aux Vacances « Ados » Sociales

### AVAS

#### **Objectif :**

Favoriser le départ en vacances collectives de pré-adolescents ou d'adolescents. Il ne vise pas à financer des départs individuels ou autonomes.

Le projet est à l'initiative des ados. Les ados sont accompagnés dans la réalisation de leur projet par un opérateur. Le dispositif est géré directement par la Caf.

#### **Bénéficiaires :**

Familles ayant reçu pour la période considérée, une notification de droit à l'aide aux vacances Enfants.

L'AVAS ne prend en compte, que les enfants âgés de 11 ans à 17 ans. Le Quotient familial est inférieur à 709 €.

#### **Les opérateurs :**

Ce sont des structures à but non lucratif issus du secteur de l'animation de la vie sociale ou « jeunesse ». Leur projet doit avoir un objet essentiellement socio-éducatif et répondre à un principe de neutralité philosophique, politique, syndicale et confessionnelle.

#### **Comment faire**

=> répondre à l'appel à projet de la Caf. Deux dates de recevabilité :

30 avril 2019 et 30 mai 2019

#### **Dates de commission**

- ⇒ 16 mai 2019
- ⇒ 13 juin 2019

### Une dynamique collective

- Favoriser l'autonomisation des jeunes
- Accroître les compétences des jeunes en matière d'organisation, de mobilité, de sociabilité. Une aide à l'organisation, la préparation, à la recherche d'un lieu de vacances, et de moyens de locomotion.
- Recours à la méthode « projet » riche
- Apprentissage de la citoyenneté

### Montant de l'aide

Le financement vient en déduction de la participation familiale du jeune concerné. Le paiement est collectif.

- QF de 0 à 449 € : 80% du coût du séjour avec une aide maximum de 560 €
- QF de 450 € à 709 € : 60% du coût du séjour avec une aide maximum de 420 €



### Modalités

Les projets portés par des opérateurs doivent être validés par la Caf. Le séjour doit être agréé DDCS (hors séjour accessoire rattaché à un Aish). Le séjour minimum est de 4 nuits minimum.

**A réception du bilan, les opérateurs bénéficient d'une subvention forfaitaire de 500 € pour l'année 2019 (dans l'attente de la mise en place de la prestation de service jeunes en 2020) par projet.**

### Période de validité de l'aide

Toutes les périodes de vacances scolaires à l'exception des vacances d'hiver. (Février)



***A noter : le cumul avec l'AVE n'est pas possible***